

---

**Conseil Municipal du 12 novembre 2024**  
**Procès-Verbal**

---

**Convocation** : le 04 novembre 2024

Le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour **le mardi 12 novembre 2024 à 19h00**

**Ordre du Jour :**

- ✧ Désignation du secrétaire de séance
- ✧ Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2024
- ✧ Validation du rapport de l'enquête publique
- ✧ Gestion de la route forestière : vote d'un des scénarios proposés par la commission environnement
- ✧ Validation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- ✧ Astreintes de déneigement
- ✧ Proposition d'achat parcelle A1754

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 12 novembre 2024, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin.

**Etaient présents** : Annie BEL, Philippe DONCHE, Hélène DUVILLARD, Katia DUPRAZ, David FRAPSAUCE, Alexandre ROSAY, Christian NAMBRIDE, Marianne CARRIER, Erick DUPUIT, Mikaël DESALMAND

**Absents excusés** : Carole Venant, Christine Billieux, Jean-Philippe Thevenod, Stéphanie Falcone

**\* Désignation du secrétaire de séance**

Annie BEL est nommée secrétaire de séance.

**\* Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2024**

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

**\* Approbation du rapport de l'enquête publique concernant le recensement des chemins ruraux**

Monsieur le Maire informe ses conseillers que la commune a souhaité par délibération N°2022-30 du 12 décembre 2022 de procéder au recensement des chemins ruraux de la commune en application des dispositions de l'article L161-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Par arrêté N° 2024-23 du 04 juillet 2024, une enquête publique, régie par le code de l'expropriation publique, a ainsi été organisée du 09/09/2024 au 28/09/2024.

Cette enquête étant terminée, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du rapport d'enquête remis par le commissaire enquêteur.

Celui-ci a émis un avis favorable à celle-ci avec 3 recommandations :

- Définition de la partie sommitale de la route des Virolets,
- Rétablissement du chemin rural n° 14 (des Granges Roch)
- Revoir le tracé du chemin rural n°29 (des Roches)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le recensement ainsi réalisé et mettra en œuvre les recommandations du commissaire enquêteur.

*\* Gestion de la route forestière*

Marianne Carrier avait présenté, lors de la dernière réunion de conseil, quatre propositions étudiées en commission environnement quant à la gestion des barrières et du portique des routes forestières de la commune. Après un vote à mains levées, c'est le scénario N°2 qui a été retenu à savoir les barrières ouvertes et portiques fermés toute l'année. Il conviendra donc d'investir pour un portique à la Tattaz. La commission environnement va donc travailler sur cette proposition pour établir un nouvel arrêté.

*\* Validation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)*

La commune de Burdignin s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

**PROPOSITION :** Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

**DECISION :** Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré DECIDE d'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur.

*\* Astreintes de déneigement*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place un système d'astreintes d'exploitation au niveau du service technique pour effectuer le déneigement.

*\* Proposition d'achat parcelle A1754*

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la proposition de Monsieur Lionel Chatelain de céder à la commune sa parcelle A1754 d'une superficie de 6676 m<sup>2</sup> pour un montant de 0,16 cts du m<sup>2</sup> soit 1068,16 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'achat de la parcelle A1754 appartenant à Monsieur Lionel Chatelain pour un montant de 1068,16 euros, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle et à signer l'acte à intervenir.

Fin de la réunion à 20 h 30